

PATRIMOINE | A la recherche des objets protégés !



Depuis le 10 octobre dernier et jusqu'au 6 décembre 2022, toutes les communes ariégeoises sont invitées à recenser les objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques via la plateforme numérique appelée "Collectif Objet".

La démarche est simple et rapide : vérification de la présence de l'objet, photographie et questionnaire visant à évaluer son état. Cette initiative portée par le Ministère de la Culture va permettre à chaque collectivité de prendre la mesure de son patrimoine, son état et pourquoi pas, de découvrir de nouvelles richesses historiques et culturelles !

Au-delà du recensement, "Collectif Objets" c'est aussi l'opportunité pour les communes de signaler des situations urgentes qui nécessitent une intervention de restauration. Dans ce cas, les Conservateurs des Antiquités et Objets d'Art de l'Ariège, personnels du Conseil Départemental, pourront accompagner les élus locaux dans l'entretien, la restauration, la sécurisation et la valorisation des objets concernés ainsi que sur les éventuelles possibilités de financement.

Le communiqué complet ici : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie/Actualites/Actualite-a-la-une/Le-ministere-de-la-Culture-invite-les-communes-de-l-Ariege-a-recenser-leurs-objets-proteges>

CONTACT

Estelle Tabeaud — Directrice de la Communication
05 61 02 09 77 · etabeaud@ariege.fr